

PRESENTATION DE LA FORMATION / OBJECTIFS

Répondre à la norme STCW 2010 – Section A-VI/1

Prescriptions minimales obligatoires pour la formation de familiarisation en matière de sécurité et pour la formation de base de tous les gens de mer. Répondre à l'obligation de revalidation quinquennale.

- ▶ **Débouchés métiers** : Tout type de métier dans le secteur d'activité marin
- ▶ **Suite de parcours possible** : Aucune
- ▶ **Équivalences** : Aucune
- ▶ **Passerelles** : Matelot de pont

Prérequis

Conditions d'âge	Tout public
Diplômes obligatoires	Non concerné
Conditions spécifiques	Aptitude médicale N° Marin
Visite médicale	<input checked="" type="checkbox"/>

Par un médecin des Services de Santé des Gens de Mer

MODALITÉS D'ORGANISATION

Informations collectives :		Dates de prochaines sessions :	
Date : Nous consulter	Heure : Nous consulter	Date : Du 24/04/2023 au 04/05/2023	Heure : 09h00

| **Prise de rendez-vous individuel** : sous 8 jours

| **Durée totale** : 8 jours

| **Rythme hebdomadaire** : En continu – 7 h / jour de formation

| **Formation en milieu professionnel** : Non concerné

| **Entrées/Sorties permanentes**

Intervenants, Matériels et Équipements

Equipe pédagogique :

Formateurs techniques diplômés : Commandants de la Marine Marchande, Marins Pompiers.

Plateau pédagogique de 450 m² :

- Des équipements de lutte contre le feu de navire dernière génération
- Des salles de cours équipées du matériel pédagogique requis par le référentiel
- Centre ressources et plateforme d'apprentissage en ligne

Nota : Pratique en mer à la Coopérative du lamanage des Ports de Marseille (module TIS)

Modalités pédagogiques

- Enseignement théorique et pratique en présentiel
- PAE Pratique d'Application en Entreprise
- FOAD Formation Ouverte à Distance synchrone
- FOAD Formation Ouverte à Distance asynchrone
- Session de regroupement (enseignement à distance)

Modalités d'évaluation / examens

Entretien Tests Mise en situation Contrôle continu

Taux de réussite aux validations en 2021 : 100 %

Note de satisfaction apprenants en 2021 : 5,4/6 soit 90 %

Taux d'insertion : Prochainement renseigné.

61 apprenants en 2021

Lieu de formation

Marseille – 04 91 07 75 18 | maritime@acpm.eu

Contacts | Adresses | Accessibilité : [Consulter nos sites](#)

Handicap : Un référent handicap est disponible pour toutes adaptations pédagogiques spécifiques « handicap » et pour plus de renseignements.



MODALITÉS DE RECRUTEMENT & D'ADAPTATION DE PARCOURS

| Délais d'inscription : 2 semaines

i : Adaptation pédagogique possible

| Recrutement :

- Test des connaissances générales
- Test des connaissances techniques
- Mise en situation
- Entretien d'analyse des acquis, adéquation du projet et besoins formatifs

| Documents à fournir : Nous consulter.

| Possibilité de valider un/des blocs de compétences séparément

IMPORTANT Chaque bloc de compétences est décliné par un ou plusieurs modules de formation qui comporte(nt) tous les savoirs et apprentissages liés au(x) compétence(s) visé(s). Ces modules de formation peuvent être réalisés de manière non consécutive. La validation de l'ensemble des modules de compétences est validée par la délivrance d'attestations de suivi avec succès de la Direction Interrégionale de la Mer.

COMPÉTENCES #1 – Certificat de Formation de base à la Sécurité - Formation initiale

Module FBLLI : Formation de Base à la Lutte contre l'Incendie	18 h	
Module TIS : Techniques Individuelles de Survie	15 h	
Module SPRS : Sécurité des Personnes et Responsabilité Sociale	8 h	
Module MED1 : Enseignement médical de niveau 1	14 h	
Total	55 heures	1185 €

> Attestation de compétences

Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation

Délivrance du Certificat de Base à la Sécurité, sous conditions de validation, par la DIRM

Total de la formation 55 heures 1185 € TTC

Total en Intra Nous consulter

Note : Cette formation peut être prise en charge par la Région SUD, sous conditions d'éligibilité.

Financement Contrat Apprentissage

Financement CPF

